

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 071-217104686-20230922-036_2023-DE



SEANCE ordinaire du 22 septembre 2023 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 12 Convocation du 15/09/2023

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Marion ALEXANDRE, Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON, Dominique RAVault et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Stéphane GIRARD = pouvoir à M. Patrice LARONZE
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

Délibération n° 036_2023

Convention de partenariat entre l'association l'Amie des chats et la Commune

Cette question avait été examinée lors du précédent conseil municipal du 30 juin dernier et avait reçu un avis défavorable en raison notamment de la participation financière de la commune.

Une nouvelle convention de partenariat a été envoyée par son Président dans laquelle il est précisé que le coût pour la Commune est de zéro euro.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer cette convention de partenariat avec ladite association, pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND